

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2023

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023
 - APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.
- 2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire
 - PRISE D'ACTE de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE: à 28 prises d'acte.

- 3. Election d'un nouvel adjoint au Maire
 - DECIDE de maintenir le nombre d'Adjoints à 8 par 19 voix et 10 abstentions,
 - DECIDE que le nouvel adjoint de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, prendra rang après tous les autres, par 19 voix et 10 abstentions. Par conséquent, les adjoints élus le 3 juillet 2020 avanceront d'un rang et le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 8ème adjoint,

Mme	GARIDO Véronique	Première adjointe
Mme	LE ROUX Anne	Deuxième adjointe
Mme	MARETTE Nadège	Troisième adjointe
М.	LE GAL Patrick	Quatrième adjoint
Mme	EVANNO Sophie	Cinquième adjointe
М.	LE DRÉAN Jérôme	Sixième adjoint
М.	Régis DU BOUAYS DE COUESBOUC	Septième adjoint
	Poste vacant	Huitième adjoint

PROCEDE à l'élection du nouvel adjoint au maire en votant à bulletin secret. Monsieur EVANNO Eric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (13 voix), a été proclamé 8ème Adjoint et a été immédiatement installé.

4. Modification de la composition des commissions et groupes de travail

DECIDE de modifier comme suit les commissions et groupes de travail :

• Commission Travaux - Voirie - Urbanisme - Cadre de vie

Eric EVANNO	Titulaire
Régis de COUESBOUC	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Titulaire
Christian GUEGAN	Titulaire
Stéphane TROTTIER	Titulaire
Eric BOULOUARD	Suppléant

Commission d'Appel d'Offres

Eric EVANNO	Titulaire
Jérôme LE DREAN	Titulaire
José FEBRAS	Titulaire
Régis de COUESBOUC	Titulaire
Stéphane TROTTIER	Titulaire

Anne LE ROUX	Suppléant
Anne-Cécile LE CAPITAINE	Suppléant
Christian GUEGAN	Suppléant
Carolyn DINASQUET	Suppléant
Eric BOULOUARD	Suppléant

Dans les groupes de travail : pilote du groupe maraîchage, co-pilote avec le maire du groupe révision générale PLU et participant dans les groupes EPF quartier Guillerme, quartier Coët Mousset, salle de sports Coët Mousset en tant qu'adjoint dans ces groupes et Village Kergonan.

ADOPTÉ: à 13 voix pour, 10 contre et 6 abstentions.

5. Modification de la représentation de la commune dans les organismes

- DECIDE de modifier comme suit la représentation de la commune dans les organismes extérieurs suivants :
 - Référent sécurité routière en tant que Titulaire : Eric EVANNO
 - Référent Tempête : Eric EVANNO

ADOPTÉ: à 13 voix pour, 10 contre et 6 abstentions.

Enfance - Jeunesse

6. Convention co-financement du RPE/LAEP avec Brandérion

- VALIDE le projet de convention,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ: à 23 voix pour et 6 abstentions.

7. Tarification du restaurant scolaire pour les familles séparées

 DECIDE que le tarif communal puisse être désormais appliqué aux enfants dont les parents sont séparés, même les semaines où ils résident chez le parent non domicilié sur la commune.

ADOPTÉ: à 23 voix pour et 6 abstentions.

Finances et Marchés

8. Souscription d'un emprunt

 AUTORISE la souscription d'un prêt à moyen terme pour financer les travaux auprès du Crédit Mutuel Arkea avec les caractéristiques suivantes :

Montant: 1 000 000 euros

Durée: 10 ans

Taux fixe sur les 5 premières années : 3.06%

Taux variable les 5 années suivantes : E3M flooré + 0.46% avec possibilité de solliciter l'application d'un taux fixe en lieu et place du

taux variable

Echéances trimestrielles Amortissement constant

Commission engagement: 0.10% soit 1000 euros

 S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 000 000€ avec le Crédit Mutuel Arkea.

ADOPTÉ: à 22 voix pour, 6 abstentions et 1 non-votant.

- 9. Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 école de Manéhouarn Plouay
 - APPROUVE le principe de participer, dans le cadre des contributions obligatoires prévues par la loi, aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées sous contrat extérieures à la commune pour les élèves de Languidic fréquentant ces écoles.

FIXE pour l'année 2023-2024 sa participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Manéhouarn à savoir :

Elève de classe maternelle

1 563 € / élève

Elève de classe élémentaire

527 € / élève

1

Pour les enfants en garde alterné vivant sur deux communes distinctes, la commune de Languidic prendra à sa charge 50% du coût de fonctionnement d'un élève soit 781.50 € pour un élève en classe maternelle et 263.50 € pour un élève en classe élémentaire.

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget principal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de participations aux frais de fonctionnement.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

10. Participation aux frais de fonctionnement 2023/2024 écoles DIWAN

- APPROUVE le principe de participer, dans le cadre des contributions non obligatoires, aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées sous contrat extérieures à la commune pour les élèves de Languidic fréquentant ces écoles.
- **FIXE** pour l'année 2023-2024 sa participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat situées hors de la commune à savoir :

Classes maternelles

1 563 €

Classes élémentaires

543 €

La dépense sera imputée à l'article 6558 du budget principal.

 AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de participations aux frais de fonctionnement.

ADOPTÉ: à 14 voix pour, 6 contre et 9 abstentions.

11. Redevance d'occupation du domaine public Orange

- FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 17 079.58 € au titre de l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de ORANGE SA.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

12. Partenariats financiers pour la construction d'un complexe sportif à Coët Mousset

- **VALIDE** les caractéristiques et le plan de financement prévisionnel de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions afférentes.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

13. Sécurisation des espaces publics – développement de la vidéoprotection – volet 2

- VALIDE les caractéristiques et le plan de financement prévisionnel de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions afférentes.

ADOPTÉ: à 23 voix pour et 6 contre.

14. Subvention au Comité de jumelage Languidic - Rimpar

 DECIDE D'ATTRIBUER une subvention communale à hauteur de 401.24 € au Comité de jumelage franco-allemand de Languidic.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

15. Indemnité de piégeage des ragondins

 DECIDE d'une indemnité annuelle aux piégeurs identifiés sur la liste et qui sont intervenus pendant l'année d'un montant de 75 €, - **DIT** que cette mesure prend effet dès 2023 et s'appliquera chaque année à défaut de revalorisation prévue en conseil municipal.

ADOPTÉ: à 28 voix pour et 1 non-votant.

Urbanisme – Aménagement du territoire

- 16. <u>Dispositif Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de demain (PVD) Opération de revitalisation du territoire (ORT) Convention Cadre "Chapeau"</u>
 - APPROUVE les termes de la convention-cadre chapeau de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Lorient Agglomération,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

- 17. Proposition d'acquisition de la parcelle indivise ZP 80 aux Consorts Cheviller et Giguelay
 - APPROUVE:
 - l'acquisition à 2 450 € net vendeur de la parcelle ZP 80 appartenant aux Consorts Chevillier et Giquelay, propriétaires indivis de la parcelle ZP 80,
 - la prise en charge des frais de déplacement des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que le déplacement du regard téléphone par la commune,
 - la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune,
 - l'autorisation donnée au maire ou à son représentant de signer les actes se rapportant à cette opération, en l'étude notariale choisie par les vendeurs.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

- 18. <u>Proposition de composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne</u>
 - **APPROUVE** la proposition de composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.

ADOPTÉ: à 29 voix pour.

Le Maire,

Laurent Duval

Affiché le : 28/12/2023

